

M. Ziablitsev Vladimir  
Mme Ziablitseva Marina

Kicelevsk Russie, le 14 août 2020

Vladimir Ziablitsev [vladimir.ziablitsev@mail.ru](mailto:vladimir.ziablitsev@mail.ru)

20-008929 M. ZIABLITSEV

### **Mme Ratiba Aboufares**

Notre fils Zyablitsev Sergei a quitté la Russie en raison de la menace d'emprisonnement et du traitement inhumain à la suite de la falsification de la procédure pénale pour les activités de défense des droits de l'homme.

Cependant, en France, il a également été soumis à un traitement inhumain - depuis avril 2019, il a été laissé sans logement et sans allocation. Il n'avait pas le droit de travailler.

Comment est-il censé survivre?

Nous sommes des retraités et notre pension nous permet de ne subvenir qu'à nos besoins, nous ne pouvons pas l'aider avec de l'argent, et il ne nous a jamais demandé de le faire.

Il a saisi les tribunaux sans succès, nous le savons.

Au quotidien, il écrivait au préfet du département qu'il était privé de logement en tant que demandeur d'asile. Mais qu'a fait le préfet?

Il ne lui a pas fourni de logement, mais il a donné pour ordre de falsifier une accusation criminelle et de le placer dans un hôpital psychiatrique. Evidemment, c'est le moyen le plus simple de le faire taire et de mettre fin à ses demandes légitimes.

Le 12 août 2020 le soir, il nous a appelé de l'hôpital psychiatrique et nous a dit ce qui lui était arrivé. Cela peut être appelé un mot ARBITRAIRE.

Il n'a reçu aucun document, ni pour des accusations criminelles, ni pour le placement en hôpital psychiatrique. Il a été privé de l'assistance d'un avocat.

Son récit du 13 août 2020 de l'hôpital <https://youtu.be/OBONKogNes>

Son appel le 14 août 2020 avant de lui appliquer des mesures de contrainte <https://youtu.be/rzuGnf9pjz8>

Est-ce qu'il ressemble à un malade mental dangereux pour la société?

Il n'a exigé que le respect de la loi et de ses droits. Pour cela, on a pris son téléphone, lui a appliqué des mesures de contrainte physique bien qu'il ait simplement parlé au médecin et demandé les raisons de ces actes d'intimidation inadéquats.

La réponse était étrange pour les médecins: « c'est l'ordre du préfet».

Si le préfet du département ne souhaite pas s'acquitter de ses responsabilités à l'égard d'un demandeur d'asile, il ne doit pas organiser sa torture. Notre fils est venu en France pour la PROTECTION. S'il craignait un traitement inhumain en Russie, en France, il y est exposé depuis longtemps.

Nous demandons la protection de notre fils. La psychiatrie punitive est une honte pour tout état.

Toutes les accusations de notre fils sont basées sur le fait qu'il exige que SES actions soient enregistrées avec une vidéo pour exclure les fausses accusations. Naturellement, il enregistre et les représentants des autorités qui communiquent avec lui. Ce n'est pas une violation de la loi.

Au contraire, nous avons beaucoup de vidéos de la dernière année de sa vie en France et ils prouvent ses accusations de violation de ses droits, ainsi que son état mental normal.

Pourquoi les psychiatres, les enquêteurs ont-ils peur d'enregistrer des conversations ou des interrogatoires? Seulement dans le but de déformer les faits.

Sergei s'est adressé au défenseur des droits en mai 2020. Pourquoi n'a-t-il pas reçu d'aide en temps voulu?

Il a continué pendant 3 mois à écrire au préfet, à attaquer les tribunaux et voici le résultat: la répression du préfet.

Hier, nous avons envoyé une lettre à l'hôpital et au préfet :

Directeur de l'hôpital psychiatrique « Chs Civile Sainte-Marie»  
Préfet

Nous avons appris que notre fils Ziablitsev Sergrei a été interné de force dans votre hôpital. Il n'a jamais eu de troubles mentaux. C'est un homme intelligent, honnête, en bonne santé physique et mentale. Il est parti en France pour se protéger de l'arbitraire en Russie. Mais en France, il est victime de crimes. Aujourd'hui, nous avons reçu un enregistrement audio de l'application de la force contre lui dans votre hôpital. La veille, Il nous a envoyé une vidéo de son histoire d'arbitraire contre lui au commissariat de police

Cette vidéo prouve son état absolument normal. Nous communiquons régulièrement par vidéoconférence avec lui. Nous savons qu'il a vécu dans la forêt le mois dernier par la faute des autorités françaises. Il nous a envoyé toutes les vidéos et nous ne tolérerons plus l'intimidation de notre fils. Vous avez dépassé toutes les limites.

Nous exigeons que cesse l'intimidation de notre fils. Si lui est causé le dommage, nous intenterons une action en dommages et intérêts contre votre hôpital et le préfet.

Nous demandons de lui donner le téléphone immédiatement et envoyez-nous toutes vos explications avec des preuves documentaires de sa maladie mentale au point d'attacher. Vous torturez notre fils. Si nous n'obtenons pas de contact immédiat avec lui par téléphone, nous nous adresserons au Comité contre la torture, à l'ambassade de Russie et aux médias.

Madame et Monsieur Ziablitsev

Pas de réponse, pas de lien avec notre fils. Puisque vous avez de nombreux documents, vous devez comprendre qu'il est une personne qui respecte la loi et l'exige des autres, pas un criminel ou un psychopathe.

Toutes les circonstances montrent qu'il est poursuivi par le chef du département. Il n'a donc aucun moyen de défense. Nous demandons instamment à intervenir immédiatement et à mettre fin à la privation illégale de liberté, à l'utilisation de la psychiatrie punitive. Il est privé de son avocat dans des conditions de détention. Nous avons peur qu'on lui applique des neuroleptiques.

Si la France est un pays qui n'est pas moins dangereux que la Russie, alors laissez-le aller dans un autre pays pour demander l'asile.

Nous vous demandons d'accueillir le défenseur des droits de l'homme et de rencontrer notre fils, de tout savoir de lui et de le défendre.

Nous demandons au défenseur des droits de l'homme de rencontrer notre fils dans un hôpital psychiatrique Chs Civile Sainte-Marie 87 Avenue Joseph Raybaud, 06000 Nice [u.s.saintamedee@ahsm.fr](mailto:u.s.saintamedee@ahsm.fr) et de tout savoir de lui.

Nous demandons qu'il ne se trouve pas dans ce département sous l'autorité du préfet Alpes –Maritimes Pascal MAILHOS. De toute évidence, il a une aversion personnelle ou une opinion préconçue et notre fils est privé dans de telles conditions de l'indépendance de la part des autorités publiques.

Il est clair pour nous que les droits de notre fils ont été violés par la France depuis avril 2019 et que ces violations n'ont pas été corrigées à temps. C'est pourquoi la situation a atteint un tel sommet, car notre fils a un caractère déterminé et il ne s'est pas éloigné de son objectif d'atteindre la justice et la légalité

Si le préfet a un but différent, nous protégerons également son fils par tous les moyens, en exigeant la responsabilité du préfet.

Nous craignons pour la vie et la santé de notre fils, nous ne faisons pas confiance aux tribunaux français.

Nous demandons la protection du défenseur des droits de l'homme. Nous demandons la protection du défenseur des droits de l'homme.

Mme Ziablitseva

M. Ziablitsev

